



COMMUNIQUÉ
Paris, le 12/02/2021

RADARS DE COVOITURAGE : L'ASSOCIATION « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » S'INSURGE CONTRE LE RECOURS AU CONTRÔLE-SANCTION AUTOMATISÉ POUR SERVIR L'IDÉOLOGIE ANTI-VOITURE D'UNE MINORITÉ.

Depuis décembre 2019, l'article 39 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit la possibilité d'utiliser *des dispositifs fixes ou mobiles de contrôle automatisé* « pour verbaliser le non-respect par les usagers d'une voie de circulation « réservée [...] aux véhicules de transport en commun, aux taxis, aux véhicules transportant un nombre minimal d'occupants, notamment dans le cadre du covoiturage [...], ou aux véhicules à très faibles émissions. L'article de loi dispose aussi que ces mêmes dispositifs pourront également avoir accès au fichier des véhicules pour lesquels une identification fondée sur leur contribution à la limitation de la pollution atmosphérique a été délivrée.

Pour l'association « 40 millions d'automobilistes », d'une part, la mise en place de voies réservées au covoiturage est inutile en termes d'amélioration de la qualité de l'air, dangereuse dans la mesure où elle entend favoriser les transports en commun et l'augmentation de l'occupation des habitacles des véhicules en cette période de pandémie, et hypocrite parce qu'elle ne vise en réalité qu'à engorger davantage les autres voies de circulation et dissuader ainsi les usagers de les emprunter.

D'autre part, l'association s'insurge contre l'implantation de ce nouveau type de radar – un énième venu grossir encore le catalogue de la répression automatique à la Française – appelée à s'étendre sur le territoire en même temps que les ZFE, dont la création pourrait devenir obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants dès 2025.

Le premier radar de covoiturage a été installé fin 2020 à Grenoble, le second quelques temps plus tard à Lyon. Ces dispositifs sont aujourd'hui au nombre des 3, le dernier en date ayant été installé dans la nuit du 19 au 20 janvier 2021 au niveau du portique d'écotaxe de la porte de Montreuil sur le boulevard périphérique parisien. Si ces appareils sont encore à l'état de test, ils devraient très bientôt être autorisés à verbaliser non seulement les usagers qui ne seraient pas autorisés à se trouver sur les voies de gauche réservées aux catégories de véhicules citées ci-dessus, mais aussi ceux à qui l'accès aux ZFE (zones à faibles émissions) serait interdit.

Or, en cette période de crise sanitaire, l'usage individuel de la voiture connaît un nouvel essor, eu égard aux avantages qu'elle présente par rapport aux transports en commun dans la prévention contre la contamination au coronavirus. « À l'heure où l'on nous demande de respecter scrupuleusement les distances physiques et où la voiture individuelle devient donc un geste barrière pour se prémunir contre la Covid-19, ces élus ne trouvent rien de plus intelligent que de contraindre – parce qu'il s'agit bien d'obtenir une modification des modes de vie uniquement par la contrainte, et non par adhésion volontaire ou conviction – les usagers à s'entasser dans les transports en commun bondés ou à saturer les habitacles, par pure idéologie anti-voiture » dénonce Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

De son côté, Daniel QUÉRO, dirigeant de « 40 millions d'automobilistes », dénonce la prochaine automatisation de la verbalisation sur les voies de covoiturage, mais aussi à l'entrée des ZFE : « La France fait déjà office de catalogue mondial en ce qui concerne les radars automatiques. Mais jusque-là, ils servaient la politique de sécurité routière. Désormais, ils sont aussi élaborés pour servir l'idéologie anti-voiture d'une minorité de militants écologistes. C'est tout à fait inacceptable du point de vue de

l'utilisateur qui a besoin quotidiennement de son véhicule pour aller travailler, faire ses courses, transporter ses enfants, et n'a pas les moyens d'acquérir une voiture récente ou électrique. Le déploiement de ces nouveaux radars ne fera qu'attiser un peu plus la colère et le ressentiment des Français envers les radars et les politiques qu'ils appuient. »

L'association ainsi estime que le recours au système de contrôle-sanction automatisé pour verbaliser le non-respect de mesures dites « d'amélioration de la qualité de l'air » ne fera que provoquer le rejet de la politique écologique par les Français, comme la manne financière générée par les radars de vitesse a discrédité la politique de sécurité routière aux yeux des usagers. Ce sentiment est d'autant plus facile à anticiper que les recettes liées aux amendes des radars « de covoiturage » – puisqu'ils verbaliseront aussi l'accès aux ZFE en fonction de la vignette Crit'Air – seront à coup sûr importantes : « d'ici 2025, 1 véhicule sur 3 sera interdit à la circulation dans les grandes villes » rappelle « 40 millions d'automobilistes ».



CONTACT PRESSE :

Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com